



COMMUNIQUE DE L'USP du 6 décembre 2019

« Recommandations en urgence relative au centre hospitalier Le Rouvray à Sotteville-les-Rouen du Contrôleur général des lieux de privation de liberté »

L'USP prend acte des Recommandations en urgence de la Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté concernant le Centre hospitalier Le Rouvray à Sotteville-les-Rouen, après ceux concernant le Centre psychothérapeutique de l'Ain à Bourg-en-Bresse et le CHU de Saint-Etienne.

Les personnels médicaux et paramédicaux devraient refuser de participer à des pratiques maltraitantes d'enfermement et de contention, qui ne sont pas des soins.

Nous encourageons vivement ces personnels à se saisir des rapports de visite et des recommandations de la CGLPL, afin de soutenir toute lutte pour des soins dignes et respectueux des droits et de l'humanité des patients, notamment en participant aux manifestations du Printemps de la psychiatrie, comme le font déjà certains agents du Rouvray.

Alain Chabert, membre du CN
Pascal Boissel, président